

Psychiatrie: "Il faut aussi se soucier des malades non hospitalisés"

Par Estelle Saget, publié le 03/12/2008 14:58 - mis à jour le 03/12/2008 16:00

Le président de l'Union nationale des amis et des familles de malades psychiques (Unafam), Jean Canneva, réagit aux mesures annoncées ce mardi par Nicolas Sarkozy concernant l'hospitalisation psychiatrique. Il approuve notamment l'obligation de soins pour les patients non hospitalisés.

Comment jugez-vous [le discours tenu par Nicolas Sarkozy](#)?

Je vois trois éléments positifs dans les annonces du président de la République. D'abord, je salue la valorisation explicite du personnel des centres de soins psychiatriques. Ces personnes font un travail considérable. Il était nécessaire de le souligner après [la suspension du directeur de l'hôpital de Saint Egrève](#) (Isère), liée au [meurtre survenu à Grenoble](#), car cette décision a été vécue comme une mise en cause de leur travail. Ensuite, les établissements vont bénéficier de 30 millions d'euros pour assurer un meilleur niveau de sécurité. Enfin, le président a évoqué l'obligation de soins pour les patients non hospitalisés, ceux qui vivent dans la cité, soit 80% d'entre eux. [L'Unafam](#) le demande depuis au moins dix ans. Il faut maintenant en préciser les modalités.

Quels sont les points de désaccord?

Nicolas Sarkozy a annoncé un projet de loi pour réformer l'hospitalisation d'office. C'est un non-sens de proposer une législation spécifique, sans tenir compte des autres types d'hospitalisation, libres ou à la demande d'un tiers. Pour un même malade, les trois peuvent se révéler utiles à différents moments. Si le premier accès aux soins intervient dans le cadre d'un recours aux autorités, les proches peuvent intervenir par la suite et le patient peut même consentir de lui-même au traitement. D'ailleurs, qui va conduire cette révision de la loi de 1990 ? Il y a deux ans, cette tâche avait été confiée au ministère de l'Intérieur. Cette fois, nous demandons qu'elle soit conduite par [le ministère de la Santé](#).

Vous êtes membre de la commission Couty, chargée du nouveau plan de santé mentale. Que faut-il en attendre?

La dernière réunion de la commission, présidée par Edouard Couty, l'ancien directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, s'est tenue hier. Les audiences se sont succédées tous les mardis pendant près de trois mois. La principale avancée? La commission reconnaît la spécificité de la psychiatrie à l'intérieur du système de santé: ces patients sont les seuls à ne pas demander de soins quand ils en ont besoin. Et elle en tire les conséquences. Ainsi, les proches ne doivent plus être considérés comme de simples aidants, mais comme des acteurs à part entière du système de soins. Qui, hormis la famille, peut savoir qu'un malade a cessé de prendre ses médicaments? Edouard Couty remettra son rapport à la ministre de la Santé, [Roselyne Bachelot](#), avant la fin de l'année. Il s'y est engagé.